

Mont-Providence, le 9 décembre 1958.

Aux Propriétaires du Mont-Providence,
Révérende Soeur Supérieure,

Veillez mettre temporairement

en liberté..... Hervé BERTRAND, # 09-1521

.....
pour l'espace de six mois.

Par ordre


.....
Ass. Surintendant médical